

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 12 JUILLET 2010

- Séance du 12 juillet 2010
 - Date de la convocation 07 juillet 2010
 - Date d'affichage de la convocation 07 juillet 2010
- Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de votants : 15
Nombre de procurations :

L'an deux mille dix, le douze juillet à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le sept juillet deux mille dix, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.

Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, BONNIN Stéphanie, BARBOT Patrice, Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER, BAZIREAU Jean-Jacques, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette, LAURENT Max, SABOURIN Hervé, MARCHAND Bruno

Absent(s) excusé(s): GUIOCHON Rémy, BRAULT Fabrice, POUGET Renaud, VIAUD Joëlle

Secrétaire de séance : Pascal Amicel, Conseiller municipal

1. Approbation du procès verbal du 24 juin 2010

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal fait l'objet d'une remarque.

Nadette Porcher souhaite que l'on précise les notes obtenues par les entreprises pour les travaux de la toiture de l'école.

La SARL APC apparaît première au classement car c'est la seule entreprise à pouvoir réaliser les travaux pendant les vacances scolaires d'été.

Le procès verbal du 24 juin est adopté à l'unanimité.

2. Choix des offres concernant le programme de voirie 2010

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 juillet 2010 et livre ses conclusions.

A la suite de la lecture des offres des candidats, de la présentation du tableau d'analyse et à l'analyse des documents explicatifs, le pouvoir adjudicateur décide:

- de classer les offres des entreprises, par ordre décroissant, comme suit:

	ENTREPRISES	Total sur 10
1.	CTPA	8,35
2.	COLAS Variante	8,14
3.	BONNEAU ET FILS	8,1
4.	EIFFAGE	8,03
5.	COLAS Base	7,97
6.	EUROVIA	7,48

- propose au conseil municipal de retenir l'offre de la société CTPA, offre la plus avantageuse selon l'ensemble des critères susmentionnés pour un montant total de **167 098,50 € HT**

La commission Aménagements propose d'affermir - les tranches fermes soit la section comprise entre la route de la déchetterie et le chemin rural, la section comprise entre l'autoroute et l'entrée d'agglomération et la section comprise entre les rues des Sanguinières et de la douve
 - Les tranches conditionnelles n°1 et n°3 correspondant à la section entre le chemin rural et l'autoroute (N°1) et celle route de la Nouzière

pour un montant total de **115 561,00 € HT**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **retient l'entreprise CTPA pour un montant de 115 561,00 € H.T** (Cent quinze mille cinq cent soixante et un euros), soit 138 210,96 € TTC.
- **autorise le maire à signer** tous documents nécessaires à l'avancement du projet.
- **décide de contracter un emprunt pour financer la totalité des travaux et autorise le maire, Alain Fort, à lancer une consultation auprès des banques** avec les données suivantes:
 - montant de l'emprunt : 138 000 € - projection sur une durée de 10 ans.

3. Tarifs des services périscolaires

Restaurant scolaire

Dominique Pougard présente le bilan.

Ce dernier est positif :

- ✓ Annie Poupeau, arrivée en cours d'année s'est bien intégrée au service de restauration.
- ✓ Une animation sur le pain a été proposée aux élèves de l'école maternelle.
- ✓ Une conférence sur l'approche sociologique sur l'alimentation a été menée par M. Combret

Les membres de la commission affaires sociales, avec l'avis favorable de la commission restauration, proposent une augmentation du prix facturé de 1,90 € à 1,98 € ou 2,02 € ou 2,05 €. L'objectif est d'arriver progressivement à un prix facturé égal au coût moyen sans main d'œuvre. La volonté des élus est de déterminer un coût fixe pour toute l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal fixe les tarifs suivants pour l'année scolaire 2010-2011 :**

Catégorie de rationnaire	2009/2010	2010/2011
Enfant - Stagiaire non rémunéré	1,90 €	2,02 €
Pique-nique	3,00 €	3,00 €
Employé communal - Stagiaire rémunéré - instituteur subventionné	2,60 €	2,75 €
Instituteur non subventionné	4,15 €	4,40 €

Garderie municipale

Ce service occupe deux personnes le matin et quatre le soir.

Environ 60 enfants fréquentent la garderie le soir.

Année scolaire	Prix de la séquence
2008-2009	1,22 €
2009-2010	1,30 €

Les membres de la commission proposent une augmentation pour 2010-2011 du prix de la séquence de 1,30 € à 1,33 €.

Après en avoir délibéré, à dix voix pour, une abstention et quatre contre, **le conseil municipal fixe le tarif de la séance (matin ou soir) à 1,33 € pour l'année scolaire 2010-2011.**

Ateliers du mercredi

La moyenne des inscrits est de 20 enfants.

La continuité du service s'avère nécessaire pour de nombreux parents. La commission propose de maintenir les tarifs ainsi :

- ☞ **Ateliers du mercredi** (de 8h 50 à 11h 50) **5,50 €** par enfant et par mercredi
- ☞ **Forfait Ateliers + accueil**..... **6,70 €** par enfant et par mercredi
(garderie du matin et/ou du midi de 7h45 à 8h50 et de 11h 50 à 12h30)
- ☞ **Absence non justifiée médicalement** **3,85 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2010/2011.

Les ateliers débuteront le 15 septembre 2010.

4. Adhésion à l'association FRANCAS

FRANCAS est une association «d'éducation populaire » qui s'occupe notamment des formations au BAFA, tient de la documentation à disposition des adhérents et possède un fichier des titulaires du BAFA, utile en cas de besoin de recrutement. La cotisation annuelle est calculée sur *le nombre de journées enfants* + un forfait de 25 €, ce qui pour la commune de Fors donne un total de 137,64 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion à l'association FRANCAS pour une somme de 137,64 €.

****_***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

****_***

Les conseillers,

le maire,